



**Rapport annuel du
2021-01-01 au 2021-12-31**

**Application du Règlement de gestion
contractuelle**

Municipalité de Saint-Guillaume

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

Voici la liste des contrats de plus de 2000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

- Enviro-5 : vidange des fosses septiques pour un montant total de 44 991.53 \$.
- Groupe Ultima inc. : prime d'assurances annuelle 2021 au montant de 25 720 \$.
- Solutions Boues inc. : Achat d'équipement et vidange des boues étangs numéro 3 au montant de 57 037.32 \$.

Contrats octroyés par appel d'offres publiques

- Le contrat de déneigement a été octroyé à Transport Daniel Plamondon au montant de 99 739.40\$ et a fait l'objet d'un appel d'offres public (SÉAO).
- Le contrat de conversion de l'éclairage public a été octroyé à Énergère pour un montant de 42 650.62\$ et a fait l'objet d'un appel d'offres public (SÉAO).
- Le contrat de reconstruction du puits numéro 3 a été octroyé à Puitbec au montant total de 86 955.31\$.
- Le contrat de réfection des 3 rues et 6 rues a été octroyé à McBM. Le montant total pour l'année 2021 est de 1 706 064.14 \$ et a fait l'objet d'un appel d'offres public (SÉAO).
- Le contrat de rapiéçage des routes a été octroyé à Smith Asphalte inc. au montant de 57 281.73 \$ et a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation.

Quote-part 2021

R.G.M.R. Bas-St-François: 148 443.96 \$

Centre Récréatif Saint-Guillaume : 50 000 \$

MRC de Drummond: 93 653.79 \$

Ville de Drummondville (Entente de loisirs) : 41 940.58 \$

3. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

4. SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.